

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 30/05/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

OPERATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AERIENS A BOUAFLE (RUE DE PRESLES ET UN TRONCON DE LA RUE DE LA BEAUCE) : APPROBATION DE PROGRAMME

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 30/05/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	--

Etaient présents : 17

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

Absent(s) représenté(s) : 3

ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BROSSE Laurent a donné pouvoir à PERRON Yann
GARAY François a donné pouvoir à LEBOUC Michel

Absent(s) non représenté(s) : 4

DUMOULIN Pierre-Yves, AIT Eddie, COGNET Raphaël, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 0

20 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente, au titre de ses compétences obligatoires, en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement.

À ce titre, elle réalise des travaux d'aménagement et de création de voirie dans ses différentes communes membres.

Ainsi, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI), la commune de Bouafle a sollicité la Communauté urbaine pour l'enfouissement des réseaux aériens, y compris le réseau haute-tension (HTA), de la rue de Presles et sur un tronçon de la rue de la Beauce (entre le carrefour de la rue de Presles jusqu'à la parcelle cadastrale 348).

La rue de Presles constitue l'entrée sud de la commune, depuis la RD 113. Cette voie est actuellement bordée sur l'ensemble de son linéaire par de nombreux réseaux aériens (câbles téléphoniques et électriques). Aucune problématique particulière liée à la circulation n'ayant été identifiée sur cette voie, il n'est pas prévu de réaliser d'aménagement spécifique de voirie à l'issue des travaux d'enfouissement. Une remise en état à l'identique des espaces publics impactés sera toutefois assurée.

Par ailleurs, le projet comprend également, sous maîtrise d'ouvrage exclusive d'Enedis, l'enfouissement du réseau HTA situé dans le périmètre concerné, pour un montant estimé de 173 835 €HT.

L'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Presles et du tronçon concerné de la rue de Beauce porte sur une emprise foncière d'environ 870 mètres linéaires.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 166 000 €HT, soit 1 399 200 €TTC.

Ce montant inclut les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, relevant de la compétence du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY), pour un total estimé à 121 794 €HT.

Une partie de ces travaux fera l'objet d'un remboursement au titre de l'article 8 du contrat de concession d'ENEDIS estimé à 60 897 €HT, soit 73 076,40 €TTC.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Presles et d'un tronçon de la rue de la Beauce (entre le carrefour de la rue de Presles jusqu'à la parcelle cadastrale 348) à Bouafle,
- de fixer le montant prévisionnel de l'opération à 1 166 000 €HT, soit 1 399 200 €TTC,
- de dire que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit :
 - o Autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 1 105 103 €HT, soit 1 326 123,60 €TTC,
 - o Au chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 60 897 €HT, soit 73 076,40 €TTC :
 - En dépenses, au compte 4581
 - En recettes, au compte 4582,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_30 du 19 décembre 2024 portant actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU le programme de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue de Presles et d'un tronçon de la rue de la Beauce (entre le carrefour de la rue de Presles jusqu'à la parcelle cadastrale 348) à Bouafle.

ARTICLE 2 : FIXE le montant prévisionnel de l'opération à 1 166 000 €HT (un million cent soixante-six mille euros hors taxes), soit 1 399 200 €TTC (un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront imputés au budget 2025 comme suit :

- Autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423, développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 1 105 103 €HT (un million cent cinq mille cent trois euros hors taxes), soit 1 326 123,60 € TTC (un million trois cent vingt-six mille cent vingt-trois euros et soixante centimes toutes taxes comprises),
- Au chapitre 458 (opération sous mandat) pour un montant de 60 897 €HT (soixante mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros hors taxes), soit 73 076,40 € TTC (soixante treize mille soixante seize euros et quarante centimes toutes taxes comprises) :
 - o En dépenses, au compte 4581
 - o En recettes, au compte 4582

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 10/06/2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 10/06/2025
Exécutoire le : 10/06/2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 5 juin 2025

Le Président



Cécile ZAMMÀ-POPESCU